

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2584

présenté par  
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 928 de M. François-Michel Lambert

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

À la première phrase, substituer aux mots :

« 2022, les laves-linges neufs utilisés par des professionnels »

les mots :

« 2025, les laves-linges neufs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement laisse le temps à la filière d'adapter sa gamme de produits. Par ailleurs, il étend l'obligation aux lave-linges domestiques.